C/2026/3572

6.7.2026

Publication de la communication d'une modification standard approuvée du cahier des charges d'une indication géographique conformément à l'article 5, paragraphe 4, du règlement délégué (UE) 2025/27 de la Commission [1]

(C/2026/3572)

COMMUNICATION RELATIVE À L'APPROBATION D'UNE MODIFICATION STANDARD

[article 24 du règlement (UE) 2024/1143]

«Belokranjec»

Numéro de référence UE: PDO-SI-A1576-AM01 — 20.4.2026

1. **Dénomination du produit**

«Belokranjec»

2. **Type d'indication géographique**

☑ AOP

☐ IGP

3. **Secteur**

☐ Produits agricoles

☑ Vins

☐ Boissons spiritueuses

4. **Pays dont fait partie l'aire géographique**

Slovénie

5. **Autorité de l'État membre communiquant la modification standard**

Nom

Ministrstvo za kmetijstvo, gozdarstvo in prehrano (Ministère de l'agriculture, des forêts et de l'alimentation)

6. **Qualification en tant que modification standard**

Les modifications proposées i) ne concernent pas la dénomination ou l'utilisation de la dénomination ou la catégorie du produit désigné par l'appellation d'origine protégée, ii) maintiennent le lien avec l'aire géographique indiquée dans le document unique, et iii) n'entraînent pas de restrictions supplémentaires concernant la commercialisation du produit, de sorte qu'elles sont considérées comme standard au sens du règlement (UE) 2024/1143 du Parlement européen et du Conseil du 11 avril 2024. Étant donné que le cahier des charges publié sur eAmbrosia a été élaboré sur le fondement du règlement (CE) nº 1234/2007 du Conseil, abrogé il y a onze ans, et sur plusieurs autres réglementations européennes et nationales qui ne sont plus en vigueur, il est également adapté sur la forme et le fond au règlement (UE) nº 1308/2013 applicable et est mis à jour compte tenu des autres règlements applicables. Le texte incorpore également des corrections grammaticales et stylistiques.

[1] Règlement délégué (UE) 2025/27 de la Commission du 30 octobre 2024 complétant le règlement (UE) 2024/1143 du Parlement européen et du Conseil par des règles concernant l'enregistrement et la protection des indications géographiques, des spécialités traditionnelles garanties et des mentions de qualité facultatives, et abrogeant le règlement délégué (UE) nº 664/2014 (JO L, 2025/27, 15.1.2025, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg_del/2025/27/oj).

7. **Description de la ou des modifications standard approuvées**

Nom

Modification standard à des fins de mise en conformité de l'enregistrement figurant dans eAmbrosia avec la réglementation nationale et à des fins de corrections techniques mineures

Description

Le demandeur introduit une demande de modification standard parce que le cahier des charges publié au registre en ligne de la Commission européenne, eAmbrosia, n'est pas identique à celui régi par le règlement national applicable relatif au vin d'appellation traditionnelle reconnue Metliška črnina et au vin d'appellation traditionnelle reconnue Belokranjec (*Uradni List RS*; Journal officiel de la République de Slovénie n° 112/22, ci-après: le «règlement»).

Le demandeur n'a pas modifié le texte de base du cahier des charges, si ce n'est pour corriger les erreurs stylistiques et grammaticales. Il n'a modifié le texte que dans la mesure nécessaire à l'introduction des modifications prescrites par le règlement applicable à l'échelle nationale. Outre les modifications susmentionnées fondées sur le règlement (production moyenne maximale autorisée des raisins de chaque variété par hectare, proportion requise et autorisée de chaque variété, valeurs autorisées des paramètres chimiques pour l'alcool réel et l'acidité totale), le demandeur a également apporté, au cahier des charges, les modifications techniques suivantes:

— en ce qui concerne les autres variétés qui peuvent être ajoutées au Belokranjec à titre dérogatoire, le demandeur a expressément indiqué que seules les variétés BLANCHES de raisins de cuve autorisées par la législation nationale pour la région viticole de Bela krajina peuvent être utilisées, parce que la disposition précédente était trop générale («autres variétés»);

— le demandeur a supprimé de la liste des pratiques œnologiques non autorisées la stabilisation tartrique par électrodialyse et le traitement avec échangeurs de cations;

— le demandeur a ajouté la caisse-outre («Bag-in-Box») d'une capacité maximale de 5 L comme récipient de conditionnement autorisé;

— le demandeur a levé l'interdiction de mise sur le marché du Belokranjec avant le 30 novembre de l'année de production.

☑ La modification a une incidence sur le document unique.

DOCUMENT UNIQUE

Appellations d'origine et indications géographiques pour le vin

«Belokranjec»

Numéro de référence UE: PDO-SI-A1576-AM01 — 20.4.2026

1. **Dénomination(s)**

«Belokranjec»

2. **Type d'indication géographique**

☑ AOP

☐ IGP

3. **Pays dont fait partie l'aire géographique délimitée**

Slovénie

4. **Classement du produit agricole conformément à la position et au code de la nomenclature combinée, visé à l'article 6, paragraphe 1, du règlement (UE) 2024/1143**

2204 – Vins de raisins frais, y compris les vins enrichis en alcool; moûts de raisin, autres que ceux du n° 2009

5. **Catégories de produits de la vigne énoncées à l'annexe VII, partie II, du règlement (UE) nº 1308/2013**

1. Vin

6. **Description du ou des vins**

Produit de la vigne

Raisins blancs

Caractéristiques organoleptiques

Robe

Le Belokranjec est un vin blanc sec tranquille, de couleur jaunâtre avec des nuances verdâtres.

Nez

Arôme dominant de cépages blancs au cours de la première année suivant la récolte, s'accompagnant ensuite d'arômes mûrs typiques de la base ampélographique. Les arômes variétaux typiques des cépages blancs muscat jaune et sauvignon ne doivent pas dominer.

Bouche

Arôme dominant de cépages blancs et goût frais, d'une agréable subtilité, au cours de la première année suivant la récolte, s'accompagnant par la suite d'arômes mûrs typiques de la base ampélographique. Les arômes variétaux typiques des cépages blancs muscat jaune et sauvignon ne doivent pas dominer.

Informations supplémentaires concernant les caractéristiques organoleptiques

La base ampélographique du Belokranjec, qui résulte des déclarations par cépage soumises en application de la réglementation prévoyant les déclarations de récolte, est la suivante:

— ·de 10 à 40 % de kraljevina et

— ·de 20 à 50 % de riesling italien, les deux cépages réunis devant constituer au moins 50 % de la base ampélographique; et

— ·au moins deux des autres cépages qui figurent dans la base ampélographique (pinot blanc, chardonnay, zeleni silvanec, sauvignon, riesling rhénan, muscat jaune, kerner, pinot gris), à raison d'un maximum de 10 % pour chacun d'eux.

Nonobstant les indications figurant au paragraphe précédent, le Belokranjec peut également être produit à partir d'autres variétés de raisins blancs qui, d'après la liste des cépages en vigueur en République de Slovénie, sont qualifiées de variétés autorisées et recommandées pour la région viticole de Bela krajina. Les raisins de ces variétés peuvent être utilisés dans la proportion indiquée pour les autres variétés mentionnées au deuxième tiret du paragraphe précédent.

Nonobstant les dispositions du deuxième alinéa du présent point, la proportion des variétés mentionnées au paragraphe précédent, y compris les raisins qui n'ont pas été déclarés séparément par variété, ne peut pas dépasser 10 % dans le Belokranjec.

Caractéristiques analytiques

Titre alcoométrique total maximal (en % du volume):	12,5
Titre alcoométrique acquis minimal (en % du volume):	10,5
Acidité totale minimale:	5
Unité d'acidité totale minimale:	en grammes par litre, exprimée en acide tartrique
Acidité volatile maximale (en milliéquivalents par litre)	11,65
Teneur maximale totale en anhydride sulfureux (en milligrammes par litre)	160

Informations supplémentaires concernant les caractéristiques analytiques

degré moyen d'alcool naturel de l'ensemble des variétés: au moins 9,0 % vol.

sucres totaux (exprimés en fructose et glucose): teneur inférieure ou égale à 3,0 g/l

extrait non réducteur: au moins 18 g/l

cendres: au moins 1,3 g/l

acidité totale (exprimée en acide tartrique): de 5,0 g/l à 7,0 g/l inclus

acidité volatile (exprimée en acide acétique): teneur inférieure ou égale à 0,7 g/l

☑ Les caractéristiques analytiques qui ne figurent pas dans cette section respectent les limites spécifiées par la législation applicable de l'UE.

7. **Pratiques vitivinicoles**

7.1. *Pratiques œnologiques spécifiques employées pour élaborer le ou les vins concernés ainsi que les restrictions applicables à cette élaboration*

Pratiques vitivinicoles

Teneur minimale en sucre

Type de pratique œnologique

Restriction applicable à l'élaboration des vins

Description

Pour les variétés de raisins concernées, la teneur minimale en sucre, calculée comme la moyenne de la teneur en sucre des raisins à partir desquels le Belokranjec est produit, est la suivante:

— ·kraljevina: 147,0 g/l

— riesling italien: 158,1 g/l

— ·riesling rhénan, zeleni silvanec, sauvignon, muscat jaune et kerner: 163,7 g/l; et

— ·pinot blanc, chardonnay et pinot gris: 169,3 g/l,

— degré moyen d'alcool naturel de l'ensemble des variétés: au moins 9,0 % vol.

Pratiques vitivinicoles

Température de fermentation

Type de pratique œnologique

Restriction applicable à l'élaboration des vins

Description

La fermentation alcoolique doit être régulière, à une température comprise entre 16 °C et 20 °C, jusqu'à fermentation complète des sucres, à l'aide de levure de vin sélective.

Pratiques vitivinicoles

Pratiques œnologiques interdites

Type de pratique œnologique

Restriction applicable à l'élaboration des vins

Description

Sont interdites dans la production de Belokranjec:

— ·l'interruption de la fermentation alcoolique;

— ·la chaptalisation; et

— ·l'addition de sorbate de potassium.

Pratiques vitivinicoles

Enrichissement

Type de pratique œnologique

Restriction applicable à l'élaboration des vins

Description

Les années où les conditions météorologiques sont défavorables à la maturation des raisins et où les raisins ne mûrissent pas, le moût destiné à la production du Belokranjec peut être enrichi d'un maximum de 2 % vol. d'alcool.

7.2. *Rendements maximaux*

Tous les vins/catégorie/variété/type

kraljevina, variétés mixtes de raisins blancs

Rendement maximal:

Rendement maximal:	11 000
Unité de rendement maximal:	kilogrammes de raisins par hectare

Tous les vins/catégorie/variété/type

riesling italien, pinot blanc, chardonnay, zeleni silvanec, sauvignon, muscat jaune, kerner, pinot gris

Rendement maximal:

Rendement maximal:	10 000
Unité de rendement maximal:	kilogrammes de raisins par hectare

Tous les vins/catégorie/variété/type

Riesling rhénan

Rendement maximal:

Rendement maximal:	9 000
Unité de rendement maximal:	kilogrammes de raisins par hectare

8. **Indication de la variété ou des variétés de raisin à partir desquelles le ou les vins sont obtenus**

— chasselas blanc

— pinot blanc - weissburgunder

— chardonnay

— kerner

— kraljevina

— riesling italien

— muscat ottonel

— ranfol - štajerska belina

— ranina - radgonska ranina

— riesling rhénan

— muscat jaune

— rumeni plavec

— sauvignon

— scheurebe

— pinot gris

— traminec

— zeleni silvanec

— šipon

9. **Description succincte de l'aire géographique délimitée**

Les raisins utilisés pour l'élaboration du Belokranjec et le Belokranjec lui-même sont produits uniquement dans la région viticole de Bela krajina.

La région viticole de Bela krajina est délimitée par une ligne qui part de la frontière nationale avec la Croatie dans le massif des Gorjanci suivant la courbe de niveau de 500 m au-dessus des localités de Ravnace, Drage et Dole, croise la route Novo mesto-Metlika au-dessous de la localité de Mačkovec pri Suhorju et longe la courbe de niveau de 500 m, passe par les localités de Maline pri Štrekljevcu, Osojnik et Sv. Lovrenc pri Semiču jusqu'à la forêt de Semenič, d'où elle descend vers la route qui mène à la localité de Gaber pri Semiču, avant de suivre la pente de Kočke rebri au-dessus de la localité de Kot pri Semiču, où elle rejoint la courbe de niveau de 400 m et la longe jusqu'à la limite septentrionale de la municipalité cadastrale de Talčji Vrh; en aval de cette limite septentrionale, elle contourne le mont Vinska, rejoint la courbe de niveau de 400 m qu'elle longe en surplomb des localités de Rožič Vrh, Stražnji Vrh et Mavrlen jusqu'à la route Bistrica-Dobliče pour atteindre, par cette même route, la localité de Grič pri Dobličah, puis suit la courbe de niveau de 350 m jusqu'à l'église Sv. Ana, longe la route Sv. Ana - Tanča Gora - Kvasica - Dragovanja vas - Anjeli - Dobliče - Jelševnik - Tušev Dol - Talčji Vrh - Otovec, puis la ligne de chemin de fer Črnomelj-Semič jusqu'à la route Rožanec-Mihelja vas pour atteindre, par cette même route, la route Črnomelj-Semič, par laquelle elle poursuit jusqu'à la limite méridionale de la municipalité cadastrale de Kot, longe la limite orientale de la municipalité cadastrale de Kot jusqu'à la limite méridionale de la municipalité cadastrale de Semič, contourne la localité de Vavpča vas, longe la route en direction de la localité de Semič, puis la route Semič-Vrtača pri Semiči, suit le chemin en contrebas du village d'Oskoršnica, la route en direction de Črešnjevec pri Semiču, la route Črešnjevec pri Semiču-Krvavčji Vrh-Metlika, incorpore Krvavčji vrh et l'installation vinicole KZ Metlika, passe par la route qui mène à la localité de Drašiči, oblique en amont de celle-ci vers la courbe de niveau de 220 m en direction du sud-est, incorpore la localité de Drašiči, suit la route qui mène à la localité de Krmačina, intègre celle-ci, longe la route qui conduit à la frontière nationale avec la Croatie et la suit.

La région viticole de Bela krajina englobe également les territoires suivants:

— ·Vinji Vrh pri Semič, qui comprend la zone entourant l'Église Sv. Trojica située au-dessus de la route;

— ·Velika Plešivica, dont la limite suit la courbe de niveau de 240 m au nord d'une ligne qui, au pied de la colline de Velika Plešivica, part de la localité de Dolenjci vers la localité de Pribinci, continue de longer la courbe de niveau de 240 m vers le nord, avant de se diriger vers le sud-est et de descendre en contrebas de la chapelle en bordure de forêt puis de revenir sur le chemin Dolenjci-Pribinci;

— ·Preložnik, dont la limite passe autour de la colline de Preložnik le long de la courbe de niveau de 260 m et suit, vers le sud, le chemin Purga-Velika Sela;

— ·Mala Plešivica, dont la limite part de l'embranchement du chemin en provenance de la localité de Gorenjci pri Adlešičih vers celle de Mala Sela vers l'ouest et le nord en suivant la courbe de niveau de 250 m, avant de se diriger vers le sud-est et d'incorporer les pentes méridionales de la colline de Mala Plešivica;

— ·Preloka, à l'intérieur d'un périmètre délimité par une ligne qui part de la route Vinica-Adlešiči en contrebas du sommet Krtinjek sur la courbe de niveau de 230 m vers l'est et le nord pour passer autour de la localité de Preloka, avant de se diriger vers l'ouest par-delà le mont Krtinjek jusqu'à la route Vinica-Adlešiči;

— ·Perudina-Žeželj, à l'intérieur d'un périmètre délimité par une ligne qui part du village de Golek sur la courbe de niveau de 230 m en direction du nord-ouest le long de la route Vinica-Perudina jusqu'à la localité de Perudina, après laquelle elle tourne vers le nord jusqu'à la forêt, avant de poursuivre vers le sud-est en contrebas de la colline de Žeželj jusqu'au village de Podklanec, de tourner vers le sud puis de suivre la courbe de niveau de 230 m jusqu'au village de Golek;

— ·Radenci, à l'intérieur d'un périmètre délimité par une ligne qui part de la route Stari Trg-Vinica, suit la route menant à la localité de Gornji Radenci, vers l'ouest, puis suit le chemin en surplomb de ces localités vers le nord et l'est jusqu'à la route Stari Trg-Vinica;

— ·Stari Trg, à l'intérieur d'un périmètre délimité par une ligne qui part de la localité de Sodevci vers l'est et le nord pour incorporer cette localité, poursuit en direction du nord-est en contrebas de la localité de Stari Trg, contourne la localité de Kot, rejoint la route Stari Trg-Kot pour atteindre, par cette même route, la localité de Kot et, au sud-est, la localité de Sodevci.

La région viticole de Bela krajina comporte les trois sous-régions viticoles suivantes:

— ·la sous-région viticole de Metlika,

— ·la sous-région viticole de Črnomelj,

— ·la sous-région viticole de Semič.

10. **Lien avec l'aire géographique**

Catégorie de produit de la vigne

1. Vin

Résumé du lien

Sur le plan géologique, la région de Bela krajina est de l'endokarst; elle est délimitée à l'est par la rivière Kolpa, au nord par le massif des Gorjanci et à l'ouest et au sud par le plateau de Roška. Les vignobles se trouvent à la lisière méridionale du massif des Gorjanci, d'où ils continuent sous forme semi-circulaire en direction de Semič puis longent la lisière orientale du plateau de Roška vers Maverlen et Dobliče. Il existe quelques petits vignobles arrondis sur les contreforts ensoleillés de Velika et Mala Plešivica, près d'Adlešiči, ainsi qu'à Perudina (Žeželj), Preloka et Vinji Vrh pri Semiču. Les lisières du bassin de Bela krajina, où se trouvent les vignobles, sont assez découpées sur le plan géomorphologique. La forte disparité des inclinaisons et de l'exposition se traduit par une grande diversité des conditions microclimatiques. Le point le plus bas des vignobles est proche du fond du bassin de Bela krajina à environ 210 m au-dessus du niveau de la mer, tandis que leur point culminant atteint environ 390 m au-dessus du niveau de la mer. Puisqu'il s'agit d'un relief karstique, il n'est pas rare que des blocs isolés de calcaire se trouvent au milieu des vignobles. L'endokarst de la région de Bela krajina est constitué de calcaires crétacés, recouverts par endroits d'une couche épaisse de limon du pléistocène. Les lisières du bassin de Bela krajina, où se trouvent la plupart des vignobles, sont constituées de calcaires et de dolomites jurassiques. Ce n'est qu'à la bordure extrême orientale, en contrebas du massif des Gorjanci à la frontière croato-slovène, que l'on trouve par endroits des marnes de l'ère tertiaire. La quantité de précipitations, les températures, l'ensoleillement et les autres facteurs climatiques influencent fortement la croissance et la fécondité de la vigne. En raison du relief accidenté (façonné surtout par la dorsale collinaire des Gorjanci), de l'exposition, de l'altitude et de la déclivité des vallées, de la présence de forêts, etc.,

les caractéristiques microclimatiques des vignobles peuvent être très différentes. Dans la région viticole de Bela krajina, la somme moyenne des températures effectives pendant la période végétative se situe entre 1 245,7 °C (Dobliče) et 1 329,0 °C (Metlika), avec une moyenne de 1 287,4 °C. On suppose que, dans certains vignobles distincts, la somme des températures effectives est supérieure de 15 à 20 % (entre 1 480 et 1 545 °C), avec des précipitations moyennes d'environ 750 mm pendant la période végétative, soit 64 % du total des précipitations annuelles. Le Belokranjec est un vin blanc sec tranquille, de couleur jaunâtre avec des nuances verdâtres, possédant un arôme dominant de cépages blancs et un goût frais, d'une agréable subtilité, au cours de la première année suivant la récolte. Par la suite, le vin de Belokranjec acquiert des arômes perceptibles de vin mûr. Les arômes variétaux distinctifs (muscat jaune, sauvignon) ne doivent pas dominer. Toute cette diversité géologique et climatique de la région viticole de Bela krajina se traduit également par la grande diversité des variétés produites, qui ont toutes pour caractéristiques d'être fraîches et faciles à boire. Le bon assemblage des cépages et de leurs caractéristiques permet d'obtenir un vin Belokranjec typique.

11. **Exigences applicables supplémentaires**

Intitulé de l'exigence/de la dérogation

Mode de conduite

Cadre juridique

Par une organisation responsable des AOP/IGP, à la demande des États membres

Type d'exigence/de dérogation supplémentaire

—

Description de l'exigence/de la dérogation

Seuls la conduite en guyot et les dérivés de celle-ci peuvent être utilisés pour la culture des cépages à partir desquels le Belokranjec est produit.

Intitulé de l'exigence/de la dérogation

Nombre de pieds de vigne par hectare

Cadre juridique

Par une organisation responsable des AOP/IGP, à la demande des États membres

Type d'exigence/de dérogation supplémentaire

—

Description de l'exigence/de la dérogation

Pour produire du Belokranjec, le nombre de pieds de vigne par unité de superficie viticole nette doit être supérieur à 4 000 par hectare, calculé à partir des distances de plantation déterminées conformément au règlement qui régit le registre des exploitations agricoles.

Nonobstant le paragraphe précédent, dans les zones aménagées en terrasse dont l'inclinaison est supérieure à 20 %, le nombre de pieds de vigne doit être supérieur à 3 100 par hectare.

Intitulé de l'exigence/de la dérogation

Enrichissement

Cadre juridique

Par une organisation responsable des AOP/IGP, à la demande des États membres

Type d'exigence/de dérogation supplémentaire

—

Description de l'exigence/de la dérogation

Les années où les conditions météorologiques sont défavorables à la maturation des raisins et où les raisins ne mûrissent pas, le moût destiné à la production du Belokranjec peut être enrichi d'un maximum de 2 % vol. d'alcool.

Intitulé de l'exigence/de la dérogation

Évaluation organoleptique

Cadre juridique

Dans la législation nationale

Type d'exigence/de dérogation supplémentaire

Dérogation relative à la production dans l'aire géographique délimitée

Description de l'exigence/de la dérogation

Le Belokranjec doit obtenir une note organoleptique minimale de 16,3 points. Avant de procéder à l'évaluation organoleptique, les dégustateurs du vin doivent être informés qu'ils évaluent un vin qui, eu égard aux données du registre des producteurs de raisins et de vins et aux résultats de l'analyse chimique, satisfait aux conditions pour porter la dénomination Belokranjec si son évaluation organoleptique est satisfaisante.

Intitulé de l'exigence/de la dérogation

Conditionnement et mise sur le marché

Cadre juridique

Par une organisation responsable des AOP/IGP, à la demande des États membres

Type d'exigence/de dérogation supplémentaire

conditionnement dans l'aire géographique délimitée

Description de l'exigence/de la dérogation

Le Belokranjec est conditionné en bouteilles d'une capacité maximale de 1,5 litre et en caisse-outre d'une capacité maximale de 5 litres ou dans des contenants plus grands. Les contenants plus grands (fûts en inox) dans lesquels le vin est conditionné peuvent avoir une capacité maximale de 50 litres. Ces contenants doivent permettre l'extraction du vin par un dispositif de soutirage actionné par pression ou d'une pompe appropriée permettant d'éviter l'oxydation du vin.

Seul le Belokranjec en mise d'origine peut être mis sur le marché.

Intitulé de l'exigence/de la dérogation

Indication de la sous-région viticole et du lieu-dit viticole

Cadre juridique

Par une organisation responsable des AOP/IGP, si les États membres le prévoient

Type d'exigence/de dérogation supplémentaire

Dispositions complémentaires relatives à l'étiquetage

Description de l'exigence/de la dérogation

Ainsi que le prévoient l'article 55 du règlement délégué (UE) 2019/33 de la Commission (JO L 269 du 23 octobre 2019, p. 13, dans sa version modifiée) et le règlement qui régit la liste des indications géographiques des vins, l'une des indications suivantes ou les deux peuvent être ajoutées au Belokranjec dont la note organoleptique est égale ou supérieure à 17,0 points:

— · l'indication géographique de la sous-région viticole dont proviennent les raisins;

— · l'indication géographique du lieu-dit viticole dont proviennent les raisins.

Référence électronique (URL) à la publication du cahier des charges

https://www.gov.si/novice/2026-03-31-ministrstvo-je-potrdilo-spremembo-specifikacije-za-vino-metliska-crnina-in-belokranjec/